



Département de la Vendée
Arrondissement des Sables d'Olonne
Canton de Mareuil sur Lay
Commune de La Boissière des Landes

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-juillet, le Conseil Municipal de la commune de LA BOISSIERE DES LANDES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Michel CHADENEAU, Maire.

Date de Convocation : 10 juillet 2020

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Présents : Michel CHADENEAU, Christian VALERY, Monique POIRAUD, Alain BUCHET, Béatrice NICOLAIZEAU, Caroline SICARD, Bernard LEFORT, Mathilde PIGNON, Estelle GUERY, Mathieu DUFOUR, Lauriane ROGIER, Baptiste GIRAUDEAU, Tanguy BEIGNON.

Absents excusés : Delphine TRAINEAU, Benoit ENFRIN.

Secrétaire : Conformément à l'article L2121-15 du CGCT Mathieu DUFOUR est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire précise en début de séance qu'un point sera ajouté à l'ordre du jour : une convention avec l'Etat pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire.

OBJET : Décision Modificative n°1 – Budget Principal

M. Le Maire expose au Conseil que, l'exécution budgétaire et les différentes opérations en dépenses et en recettes qui en découlent, impliquent les écritures modificatives ci-après :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

Dépenses fonctionnement	Recettes fonctionnement
023 Opérations d'ordre	775 Opérations d'ordre
- 2 700,00 €	- 2 700,00 €
Total	Total
- 2 700,00 €	- 2 700,00 €
Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
	001 1068 021 024
	431 201,31 € € - 431 201,31 € - 2 700,00 € 2 700,00 €
Opérations d'ordre	Opérations d'ordre
Total 0,00 €	Total Signé par : Michel Chadeneau Date : 28/07/2020 Qualité : Maire de La Boissière des Landes 0,00 €
TOTAL DEPENSES 2 700,00 €	TOTAL RECETTES - 2 700,00 €

Objet : Vote des subventions 2020

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à examiner la répartition des subventions proposée par la

commission des finances, telle que suit :

Associations communales :		Associations hors commune :	
UNC/AFN	165,00 €	UDAF La Roche sur Yon	50,00 €
Jeune France Boissière	535,00 €	Ligue Cancer Vendée	40,00 €
Fraternité Boissière	155,00 €	Amicale des pompiers de Nieul	216.75 €
Amis des Planches	300,00€	ADAPEI La Roche sur Yon	55,00 €
Amicale laïque	1 820,00 €	Maisons Familiales de Vendée	15,00 € par élève
APEL	555,00 €	AFORBAT / CFA	15,00 € par élève
Moto club	100,00€	Chambre des métiers / ESFORA	15,00 € par élève
BCB	200,00 €	Sté sportive Nieulaise	150,00€
Amicale Personnel Intercommunal(Moutierrois)	320,00 €	RASED	30,00 € par classe
TOTAL	4 150 €		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, décide d'accorder les subventions telles que proposées par la commission des finances, pour un montant de 4 150 € pour les associations communales et calculées comme ci-dessus pour les associations hors commune et précise que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6574 du Budget Primitif 2020.

OBJET : Assurance Dommages – Ouvrage pour la construction et rénovation de l'accueil de Loisirs

M. Le Maire rappelle que les travaux de construction de rénovation et d'extension de l'accueil de loisirs ont débuté et suivent normalement leur cours. Il propose, afin de se garantir contre toutes malfaçons importantes, de souscrire une Assurance Dommages – Ouvrage.

Après consultation auprès de trois compagnies d'assurance : la SMABTP, MMA et GROUPAMA, et examen de leurs offres respectives, il apparaît que SMABTP propose la meilleure offre pour une garantie complète de 4 334,24 € TTC pour des travaux estimés à 429 969,27 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, retient la proposition de SMABTP à 4 334,24 € TTC et autorise M. Le Maire à signer le contrat à intervenir.

OBJET : Avenant n°1 de plus-value au lot n°7 – CLOISONS SECHES – PLAFONDS SUSPENDUS du marché Extension du centre de Loisirs « Touchatout »

Des travaux supplémentaires sur les chantiers sont nécessaires : travaux de modifications dans le bureau de la directrice et dans le réfectoire pour un montant de 421,53 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, valide l'avenant n°1 au lot n°7 proposé par le maître d'œuvre et autorise M. Le Maire à signer tous documents à intervenir.

OBJET : Avenant n°2 de plus-value au lot n°10 – SOLS SOUPLES – PEINTURE du marché Extension du centre de Loisirs « Touchatout »

Des travaux supplémentaires sur les chantiers sont nécessaires : travaux de peinture dans le hall, travaux supplémentaires dans la salle d'activités et dans l'extension du réfectoire pour un montant de 3 600,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, valide l'avenant n°2 au lot n°10 proposé par le maître d'œuvre et autorise M. Le Maire à signer tous documents à intervenir

OBJET : Avenant n°1 de plus-value du marché de travaux VRD pour l'aménagement de la rue des Mésanges

Des travaux supplémentaires sur les chantiers sont nécessaires : fournitures de lames d'occultation en bois, travaux d'évacuation des EP, création de regards pour un montant de 3 679.70 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, valide l'avenant n°1 proposé par le maître d'œuvre et autorise M. Le Maire à signer tous documents à intervenir

OBJET : Convention SYDEV relative à la rénovation suite visite des mois de janvier et septembre 2019

M. le Maire indique au Conseil que suite aux visites des mois de janvier et septembre, il convient de réaliser des travaux de rénovation d'éclairage.

Le devis proposé s'élève à 6 000 € HT avec une participation du SyDEV à hauteur de 50%, soit un reste à charge pour la commune de 3 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, décide d'effectuer les travaux de rénovation d'éclairage suite aux visites des mois de janvier et septembre 2019 et autorise M. Le Maire à signer la convention à intervenir avec le SyDEV

OBJET : Liste de présentation pour la désignation des commissaires pour la commission des impôts directs

M. le Maire expose qu'il convient de proposer à l'Administration Fiscale les noms de vingt-quatre personnes susceptibles de remplir les fonctions de membres de la commission communale des impôts directs. Parmi ces personnes dont 2 doivent être domiciliées hors commune, douze seront retenues par l'Administration, dont 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.

Ces personnes doivent être âgées de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisées avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission. Une représentation équitable des taxes directes locales et des différents hameaux de la commune doit en outre guider le choix du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des présents et représentés, propose la liste suivante aux services fiscaux :

Hors commune :

- Rodolphe MEYER –Le Four AUBIGNY-LES CLOUZEUX
- Chantal GAUDIN –8 rue du Moulin de la Jarrie AUBIGNY-LES CLOUZEUX

Commune :

- | | |
|---|--|
| - Benoît FORGEAU- Bellevue rte de Champ St Père | - Colette PASTEUR –la Chesnelie |
| - Catherine PIVETEAU –le Pinier de la Chesnelie | - Daniel BEIGNON –l'Épinette |
| - Pascal BIRON -10 rue des Coquelicots | - Roger EPAUD –l'Épaulière |
| - Abel COUTURIER –le Point du Jour | - Jean-Yves TESSON –Courbevoie |
| - Denis TESSON –8 rue de la Petite Croix | - Michel MASSONEAU –Puy Magny |
| - Michel DAUPHIN –412 route de La Roche | - Jacqueline TESSIER –La Blénère |
| - Olivier BUREAU – 32 rue François Espaud | - Katia GIRAudeau- 5 Allée du Bocage |
| - Gérard SIMON – La GLorandière | - Florian POIRAUD – La Chevalerie |
| - Chantal BOUARD –211 rte de Nieul, la Poterie | - Gérard MONNEREAU –l'Anglais |
| - Jean-Louis TRICHET –10 rue de la Petite Croix | - Kévin CARLIER –6 rue de la poste |
| - Marie-Thérèse GREAU –200 rte d'Aubigny | - Dominique TURBE –11 rte de l'Enclose |

OBJET : Représentation de la Commune au Comité Territorial de l'Énergie de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral , en vue de l'élection des délégués au Comité Syndical du SyDEV

Le SyDEV, syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée, est un syndicat mixte composé de l'ensemble des communes et établissements publics à fiscalité propre de Vendée.

Son organe délibérant, le comité syndical, est constitué, d'une part des représentants directs des communautés de communes et d'agglomération et de la commune de l'Île d'Yeu, et d'autre part, de délégués élus par les Comités Territoriaux de l'énergie (CTE) regroupant les représentants des communes.

Préalablement à l'élection des délégués des CTE au Comité Syndical du SyDEV, il appartient à chaque commune d'élire ses délégués au CTE.

Chaque commune doit donc désigner, pour siéger au CTE, un délégué titulaire ainsi qu'un délégué suppléant, appelé à siéger au CTE avec voix délibérative en cas d'empêchement du titulaire, sans toutefois pouvoir être élu délégué au comité syndical.

Après avoir procédé à l'élection des délégués, conformément aux dispositions des articles L5211-7 et L2122-7, le conseil municipal élit :

Délégué titulaire :

CHADENEAU Michel

Délégué suppléant :

BUCHET Alain

OBJET : Création d'un poste d'adjoint d'animation temporaire

M. le Maire informe le Conseil que l'augmentation des effectifs au centre de loisirs nécessite la présence d'une personne supplémentaire pour le centre de loisirs (garderie périscolaire, mercredi et vacances scolaires) et pour la surveillance au restaurant scolaire.

Il propose pour répondre à ce besoin d'accroissement temporaire d'activité la création d'un emploi d'animateur contractuel pour l'année scolaire 2020/2021, soit pour une durée de 6 mois

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés décide de créer un emploi d'adjoint territorial d'animation du 01/09/2020 au 28/02/2021 pour une durée hebdomadaire de 24h (modulée en fonction des semaines scolaires ou de vacances) autorise M. Le Maire à signer le contrat à intervenir et précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget primitif 2020

Objet : Modification statutaire FTTH et Assainissement collectif

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le Conseil communautaire a approuvé, par délibération du 24 juin 2020, la modification des statuts de Vendée Grand Littoral afin d'intégrer deux nouvelles compétences :

- Parmi les compétences obligatoires, **l'assainissement des eaux usées**, qui intègre l'assainissement collectif et le SPANC déjà détenus par la Communauté de communes,
- Parmi les compétences supplémentaires, dans le cadre des communications électroniques d'intérêt intercommunal, **la fibre à l'abonné (FTTH)**, en complément de la montée en débit et des boucles locales (points d'intérêt général) figurant déjà dans les domaines d'actions inscrits aux statuts en matière d'aménagement numérique

De plus, la loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019 prévoit en son article 13, la suppression de la catégorie des compétences optionnelles. Dès lors, cette modification statutaire prend en compte ce changement. Seules 2 catégories de compétences perdurent à savoir la compétence obligatoire et supplémentaire.

Monsieur le Maire précise que, dans les conditions prévues par la Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 et alors même qu'aucune minorité de blocage ne s'est formée dans les conditions et délais prévus par la Loi dite Ferrand Fesneau du 3 août 2018 modifiée par la Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, **la compétence "Assainissement des eaux usées" a été transférée à la Communauté de communes depuis le 1^{er} janvier 2020.**

Il y a lieu, à ce stade, de modifier les statuts de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral afin de formaliser le transfert de ladite compétence dans la rédaction des statuts de l'EPCI.

Concernant les communications électroniques d'intérêt intercommunal, la modification porte sur la rédaction du III.1 des statuts en intégrant **la fibre à l'abonné (FTTH)**, portant sur : *la réalisation et l'exploitation de réseaux de communications électroniques situés en aval des points de mutualisation, plus particulièrement en ce qui concerne leur zone arrière, tels que ces points et zones sont définis par la décision n° 2010-1312 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) en date du 14 décembre 2010 précisant les modalités de l'accès aux lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique sur l'ensemble du territoire à l'exception des zones très denses ;* ainsi que le financement, seule ou concurremment avec d'autres financeurs, des réseaux de communications électroniques initiés par la communauté de communes et/ou par d'autres maîtres d'ouvrage. Il précise que l'ensemble de la compétence communications électroniques, a vocation à être transférée au SyDEV, membre, avec le Département de la Vendée, de Vendée Numérique.

Monsieur le Maire présente les statuts de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral ainsi modifiés.

Il rappelle que par application des dispositions de l'article L5211-20 du Code général des collectivités territoriales, il appartient au conseil municipal de chaque commune de se prononcer sur la modification statutaire envisagée dans un délai de trois mois à compter de la notification aux maires de chaque commune de la délibération du conseil communautaire. Le silence gardé pendant plus de trois mois vaut avis favorable.

Ceci étant exposé, il demande aux membres du Conseil de bien vouloir prendre acte des statuts modifiés de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral.

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « Loi NOTRe » modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-17 et L. 5211-20 ;

Vu les arrêtés préfectoraux successifs portant création de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral et modifications de ses statuts ;

Vu la délibération n°2020_06_31 DU Conseil Communautaire du 24 juin 2020

Après en avoir délibéré, par à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal décide d'approuver les statuts de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral modifiés qui intègrent l'assainissement collectif et la fibre à l'abonné comme compétences intercommunales tels que ci-annexés, et de charger Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et entreprendre toute démarche relative à ce dossier.

OBJET : Convention de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire

M. Le Maire informe le conseil municipal que la commune avait signé une convention avec l'Etat pour la dématérialisation de certains actes en 2014.

La préfecture invite les communes à développer la télétransmission des actes adressés à la Préfecture dans le cadre du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire aux actes de commande publique.

Il convient donc de signer une nouvelle convention avec l'Etat fixant les modalités des échanges électroniques intervenant dans le cadre du contrôle de légalité prévu à l'article L.2131-1 du CGCT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, autorise M. le Maire à signer convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat.

OBJET : Désignation du correspondant défense

M. le Maire indique au Conseil que le Ministère délégué aux Anciens Combattants a mis en place, depuis 2001, un réseau de correspondants défense dans chaque conseil municipal. Celui-ci a vocation à développer le lien Armée – Nation et est, à ce titre, l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et de la région.

A l'occasion du renouvellement du conseil, il convient de désigner un nouveau correspondant défense.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, désigne Alain BUCHET correspondant défense pour la commune.

Monsieur le Maire présente aux conseillers le rapport Annuel du service déchets émis par la Communauté de Commune Vendée Grand Littoral. Il convient également de désigner un conseiller représentant du collège Elus au CNAS (Comité National de l'Action Sociale) : Monique POIRAUD se déclare candidate.

Monsieur le Maire remet également aux conseillers le règlement intérieur du restaurant scolaire géré à compter du 01/09/2020 par la commune.

Avant de clôturer la séance, un tour de table est proposé :

Alain BUCHET fait le point sur l'avancement des travaux d'extension et de rénovation du centre de loisirs. Les entreprises ont bien avancé et ce malgré le contexte. Les finitions seront réalisées fin août courant septembre mais l'activité du centre de loisirs pourra réintégrer les locaux semaine 35.

Christian VALERY explique que les travaux du programme voirie de 2019 ont repris à l'Epinette. Le Point à temps devrait être réalisé fin juillet. Il faudra ensuite programmer les travaux d'égouttage et de curage de fossés.

Bernard LEFORT interroge Mr VALERY sur la date de réalisation de bouchage des nids de poule sur les voies communales, ces travaux seront désormais réalisés en septembre.

Monique POIRAUD fait part d'une réunion de la commission Environnement Cadre de Vie mercredi 22 juillet à 20h. Des bancs ont été commandés, il conviendra avec la commission de déterminer les emplacements choisis.

Lors de cette 1ère réunion une visite du centre bourg sera proposée aux nouveaux membres.

Monique POIRAUD informe également d'une place disponible à la MARPA suite au décès d'une résidente.

Béatrice NICOLAIZEAU présente le compte-rendu de la réunion SIVU secteur scolaire. Elle fait également le point sur le projet d'étude de refonte du site internet de la commune et de la demande de devis à différents prestataires.

Caroline SICARD demande si des travaux de marquage au sol (parking de la Mairie) sont prévus. Mr VALERY prend note et ce point sera pris en compte par la commission voirie.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée.

La séance est clôturée à 23 heures.